

La décision gouvernementale de suppression de l'écotaxe remplacée par le péage de transit poids lourds aboutit selon mes informations, à une perte de recettes de 600 millions d'euros, autant de ressources qui devaient permettre le renouvellement du matériel roulant Intercités qui est très vieillissant.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais avoir des éclaircissements sur les conditions de renouvellement de la convention « Trains d'Equilibre du Territoire » (TET) qui prend fin en décembre 2014.

L'un des objectifs de cette convention vise à « redynamiser le service grandes lignes entre les villes non reliées par la grande vitesse » et concerne donc au premier chef la ligne Paris - Caen - Cherbourg et la Normandie, qui reste un des rares territoires non reliés par la grande vitesse à Paris. L'état du dossier « ligne nouvelle Paris-Normandie » ne laisse guère d'espoir d'évolution favorable à moyen terme de cette situation.

Comme vous pouvez le constater, la situation de la ligne Paris - Caen - Cherbourg est toujours très préoccupante : aucune amélioration de la ponctualité n'a été observée depuis plusieurs années et il convient d'agir avec méthode et selon des échéances claires. A cet égard, la baisse du trafic de l'ordre de 2% en 2013 sur cette ligne est en partie la conséquence de la dégradation progressive des conditions de circulation et d'entretien qui l'affecte.

Dans l'attente de vos éléments de réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*et de mes sentiments cordaux*



Copie : Monsieur le Directeur Régional de la SNCF.